



Région
Hauts-de-France

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGION HAUTS- DE-FRANCE AUX DÉMARCHES D'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE

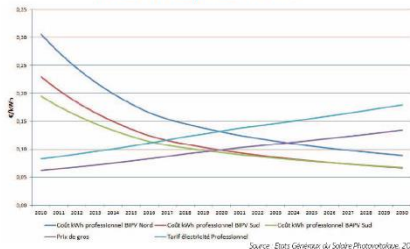
Présentation du 26 mars 2018

Le solaire photovoltaïque, au cœur du déploiement des EnR

CONTEXTE NATIONAL ET RÉGIONAL

- **Parité réseau**, qui transforme les conditions de développement du secteur photovoltaïque, encourageant les logiques d'autoconsommation
- **Troisième Révolution Industrielle – Rev3**
- **Délibération-Cadre Climat-Air-Énergie**
- En construction : **SRADDET**

Atteinte de la parité réseau pour le segment des installations sur des toitures professionnelles



DÉLIBÉRATION CADRE : 7 DOMAINES IDENTIFIÉS A ENJEU

- La performance énergétique et environnementale du bâti
- Les nouveaux modes de production et de consommation
- La mobilité innovante
- Les nouveaux modèles d'aménagement : bas carbone et adaptés au dérèglement climatique
- **La production énergétique locale**
- **Les réseaux intelligents et le stockage de l'énergie**
- La réduction des vulnérabilités au changement climatique

DÉLIBÉRATION-CADRE : ZOOM SUR LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE LOCALE

■ Les priorités régionales :

- Le bois (master plan « Forêt Bois »)
- La méthanisation (manifeste Biogaz injecté)
- **Le photovoltaïque**
- Le solaire thermique
- La géothermie
- Le micro-hydraulique
- Les énergies marines
- L'hydrogène
- Les énergies fatales

ENJEUX DE L'APPUI À L'AUTOCONSOMMATION PV

- **Environnementaux** : transition énergétique, basculement vers des systèmes locaux de production d'énergie renouvelable
- **Sociaux** : résilience à l'échelle de l'îlot, du quartier, du territoire, accès de chacun à l'énergie
- **Economiques** : nouveau paradigme de marché pour la filière photovoltaïque, maîtrise des coûts énergétiques pour les maîtres d'ouvrage → indépendance et compétitivité.

APPUI À L'AUTOCONSOMMATION PV – CADRE D'ACTION

■ Objectifs centraux

- anticipation des conditions de marchés liées à la **parité réseau**
- basculement vers des systèmes de production d'énergie renouvelable, à grande échelle, dans des logiques de « **circuits courts** »
- **Compétitivité et développement économique**

■ Un dispositif intégré

- **Acculturation des acteurs** aux nouveaux enjeux posés par le photovoltaïque autoconsommé, construction d'une culture partagée
- **Articulation avec les dispositifs existants ou en cours de développement** (réflexion multi-EnR, développement du PV en lien avec les enjeux d'efficacité énergétique et développement économique...)

APPUI À L'AUTOCONSOMMATION PV – ANALYSE DES BESOINS

■ Enjeux/constats :

- Certains bâtiments à vocation professionnelle ont des profils de consommation diurne, importante et régulière toute l'année → PV en autoconsommation = réponse pertinente
- Le développement pour les entreprises de capacités de production d'énergie renouvelable peut constituer un élément de compétitivité
- Connaissances techniques, organisationnelles et financières insuffisantes pour permettre le développement spontané du PV en autoconsommation

APPUI À L'AUTOCONSOMMATION PV – ANALYSE DES BESOINS

■ Besoins identifiés :

- Sensibilisation et information
- Soutien à des projets pilotes innovants, permettant d'améliorer la connaissance d'aspects spécifiques de la problématique (ex : autoproduction maximale, autoconsommation intégrale, installation combinant production et/ou stockage et/ou domotique, installation intégrant plusieurs EnR en autoconsommation et/ou en boucle locale...)
- Outillage permettant le partage de données, de connaissances et d'expériences.

■ Acteurs concernés : Maîtres d'ouvrages publics et privés, lieux et acteurs « ressources » (cd2e, CERDD...)

APPUI À L'AUTOCONSOMMATION PV - DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL

- Mise en place d'une **animation régionale**
- Appui à des démarches coordonnées visant à massifier le développement des EnR : **Contrats de Développement des EnR**
- **Soutien et animation d'expérimentations** afin de tester et développer les conditions d'émergence de l'autoconsommation : **Déploiement d'une démarche de soutien à l'autoconsommation - volet toitures professionnelles**

APPUI À L'AUTOCONSOMMATION PV - DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL

- **Soutien financier calibré** (au regard des conditions de marché, du dimensionnement de l'installation, de la part d'énergie autoconsommée et autoproduite ; i.e. : soutien aux études préalables)
- Installation **pensée au regard des besoins énergétique** du site
- Accompagnement amont et aval quant aux usages énergétiques
- Test de **solutions innovantes de stockage et/ou de domotique**
- Outillage permettant la **collecte des données de production/consommation**
- **Participation, a minima, du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et de l'installateur à la dynamique régionale**

APPUI À L'AUTOCONSOMMATION PV - DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL : FINANCEMENT

■ Plusieurs cadres de financement, à articuler :

○ Fonds **FEDER**



○ Fonds régionaux, mobilisés au titre du **FRATRI**

- projets compris entre **10 kWc** et **250 kWc**, taux d'**autoconsommation maximisé (en tous cas supérieur à 70%)**
- **Soutien aux études préalables** possible, à hauteur de **50% du coût hors taxes**, afin d'encourager le meilleur calibrage du projet ;
- **Soutien à l'investissement à hauteur de 500 euros par kWc** installé. Ce soutien est **plafonné à 30%** du coût hors taxes de l'installation.

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT : INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION.

- Porteur : SAS Fromagerie Le Centurion à Libercourt
- Puissance installée : 140 kWc
- Taux d'autoconsommation : 100%
- Soutien de l'opération à hauteur de 68 676 €, soit 30 % du total de l'opération



CONTACT



Thomas PLATT
Direction Climat-Air-Énergie – Service Énergies et
Transitions

thomas.platt@hautsdefrance.fr

Tel : 03.74.27.14.41



Région
Hauts-de-France

APPUI À L'AUTOCONSOMMATION PV - DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL : FINANCEMENT

■ Fonds **FEDER** (Cf. DOMO) :

- AXE 3 - 4 a) – OS 1 : critères retenus en matière de PV :
 - « L'appui apporté au développement vise à démontrer la pertinence technico-économique d'une **auto-production et autoconsommation** pour certains usages et types d'acteurs, dans une approche intégrée et systémique de la production à l'usage, et dans un contexte d'évolution rapide des conditions de marché (approche de la parité réseau). Pourront être financées des **opérations pilotes**, qui devront notamment répondre aux critères suivants :
 - puissance comprise entre 10 et 250 kWc**
 - taux significatif d'autoconsommation et/ou d'auto-production. »**
 - L'intensité du soutien régional sera évaluée projet par projet, en tenant compte de l'encadrement communautaire et du dimensionnement par rapport à une solution de référence de substitution.

APPUI À L'AUTOCONSOMMATION PV - DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL : FINANCEMENT

■ FRATRI – PC1 – AS 5 (suite)

« Pour le solaire photovoltaïque : aide aux études et à la démonstration de nouveaux usages (autoconsommation, optimisation des systèmes énergétiques, mutualisation de l'énergie produite,...), via des projets pilotes innovants et des démonstrateurs....). »

■ Appui financier au titre du **FRATRI**